

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR

COMITÉ DE GESTION

Procès-verbal de la réunion tenue à Québec le 20 août 2002

Présences: Roger Perreault Yves Proulx Jacques Poissant
Serge Olivier Réjean Thellend Jacques Duchesneau
Yves Descôteaux Christiane Poulin Laliberté
Claude Descoteaux

1. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 mai 2002

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2002 n'est pas déposé.

2. SUIVI DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires tenue au lac Clair le 10 juin 2002 est présenté dans ses grandes lignes. L'assemblée s'en déclare satisfait. Un des suivis concerne l'érosion de la route sur la presqu'île. On indique que le recouvrement de cette portion de route sera fait très bientôt.

3. DÉCISIONS CONCERNANT LA TRANQUILLITÉ DANS LA ZONE
DONNANT ACCÈS AU BELVÉDÈRE

On explique que depuis la venue de nouvelles constructions à proximité de la zone du belvédère, il est apparu que le bruit engendré à la "grosse roche", par suite de visiteurs que ceux-ci proviennent du lac ou d'ailleurs, a engendré une situation préoccupante. Afin de trouver une solution durable à ce problème, la Société a décidé de privatiser cette zone, c'est-à-dire la baie donnant accès au sentier conduisant au belvédère et la zone comprenant la "grosse roche".

Certains intervenants font état que les plaintes concernant le bruit à la "grosse roche" ne pouvaient justifier la décision de la Société et qu'il était important que la communauté du lac conserve l'accès à cette zone. On mentionne également que les voisins de cette zone doivent avoir une certaine tolérance.

On affirme que la décision de la Société est aussi basée sur le fait que des nouveaux terrains dans cette zone sont maintenant mis en vente. Il était donc important d'assurer la quiétude des lieux. D'autre part, puisque la Société a pris l'engagement de conserver pour les occupants du lac un accès au belvédère, un autre sentier sera aménagé un peu plus loin vers le fond de la baie dont le trajet ne sera vraisemblablement pas plus long que le sentier existant.

4. FUSION MUNICIPALE

On expose que l'étude de faisabilité d'une fusion de St-Alban avec Ste-Christine serait remplacée par une étude d'opportunité regroupant plusieurs municipalités.

5. PROTECTION DES ÎLES DU LAC CLAIR

On demande si les îles du lac Clair peuvent être protégés. On indique que les grandes îles sont susceptibles d'être éventuellement vendues et, quant aux autres, la Société va examiner cette question.

6. UTILISATION DES VTT

L'utilisation des VTT mériterait un encadrement sous les angles de la vitesse et du bruit. On fait remarquer que certains de ces véhicules proviennent de l'extérieur du lac. Cette question devrait être présentée à l'assemblée générale l'année prochaine. On se demande s'il est aussi possible d'établir des normes pour les motoneiges.

7. ÉTAT DE LA ROUTE - POUSSIÈRE

On indique que le coût pour l'abat poussière sur la route devrait être connu pour évaluer l'opportunité de procéder à une telle activité. Il faudrait également connaître la nature des produits qui sont utilisés. Claude Descoteaux va vérifier avec la municipalité le coût par kilomètre.

8. ENREGISTREMENT DES PRISES DE PÊCHE

On fait remarquer qu'il serait important qu'un rappel concernant les prises de pêche soit fait dans la facturation que la Société va bientôt transmettre aux propriétaires.

9. REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Ce sujet n'est pas discuté.

10. VARIA

On rappelle l'utilité d'un répertoire des coordonnées (adresses et téléphones) des propriétaires du lac. En ce qui concerne le panneau des indices de feu, il faudrait inscrire la mention «interdiction de feu» pour les indications «élevé et extrême». Jacques Duchesneau sera responsable de la tenue journalière des indices sur ce panneau. On note le départ de Raymond Deschênes au comité d'aménagement du comité de gestion. Il sera remplacé par Réjean Thellend. En plus de ce dernier, le comité se compose donc de Yves Proulx et de Jacques

Poissant. Le comité verra à faire progresser le dossier du sentier à la décharge du lac pour mener à la chute. On demande de produire les procès-verbaux des réunions plus rapidement. Une discussion porte aussi sur la possibilité d'installer à l'entrée du lac un babillard pour recevoir des suggestions ou pour fournir de l'information mais cette idée n'est pas retenue à cause de la difficulté de gérer cet instrument.

Tous les sujets de l'ordre du jour étant discutés, l'assemblée est levée.

Yves Descôteaux